

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DECEMBRE 2025
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 42

Nb. de représentés : 8

Nb. d'absents : 3

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à 17h09, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 43/2221 :

Réhabilitation du terrain de jeux du stade Léonus Benard aux casernes - lots n° 1 et 2 (2ème procédure) - Autorisation de signature

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal, BOYER Thierry, BANDAMA ATIAMA Yvonne.

REPRESENTE (S) :

MM. TEVANEE Jean François (par Monsieur TAN Willy), BRET Jean Paul (par Madame CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela), PALIOD Marie Claude (par Monsieur DIJOUX Stéphano), MALET Viviane (par Monsieur David LORION), CADET André (Monsieur BALZANET Jonhy) , BELLON Stéphen (par Madame PAPY Anne Marie) , RIVIERE Christelle (par Madame ROUVRAIS Simone), ANDA Jean Gaël (par Madame HOARAU Brigitte).

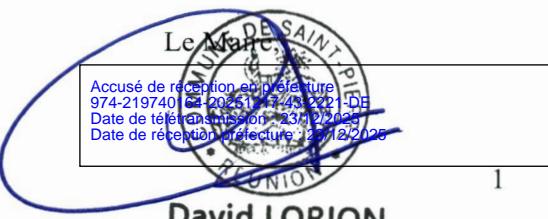
ABSENTS :

MM. MOREL Didier, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 23 décembre 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 10 décembre 2025.



1
David LORION

Affaire n°43/2021 : Réhabilitation du terrain de jeux du stade Léonus Benard aux casernes - lots n° 1 et 2 (2ème procédure) - Autorisation de signature.

Conduite d'Opérations - Direction Générale des Services Techniques

Le Maire informe l'Assemblée que la Ville a lancé, selon la procédure adaptée (L2123-1, R2123-1 1°, R2123-4 et R2123-5 du Code de la commande publique), une consultation pour la réhabilitation du terrain de jeux du stade Léonus Bénard aux Casernes.

Ainsi, un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication le jeudi 07 août 2025. La date de réception des offres a été fixée au mardi 02 septembre 2025 à 15h00 (heure locale).

Les travaux sont décomposés en deux lots, traités par marchés séparés, et dont l'estimation s'établit comme suit :

Lots	Désignation	Estimation des travaux € TTC
1	Revêtement sportif	1 044 948,31 €
2	Eclairage	259 640,50 €
Estimation totale de l'ensemble des travaux € TTC		1 304 588,81 €

La période de préparation des travaux est de un (01) mois (hors congés légaux des entreprises du BTP). Le délai global d'exécution des travaux (hors période de préparation / hors congés légaux des entreprises du BTP / hors délai de fabrication et d'approvisionnement) est de quatre (04) mois.

Lors de la réunion du mercredi 19 novembre 2025, l'Acheteur a décidé de choisir, au titre des offres économiquement les plus avantageuses, conformément aux critères de jugement des offres (**valeur économique 60 % - valeur technique 40%**), les offres suivantes :

Lots	Désignation	Entreprises attributaires	Montants des marchés attribués
1	Revêtement sportif	INEXENCE SOLS CREATION SARL	922.239,15 € TTC
2	Eclairage	SAS TESTONI REUNION	239.528,94 € TTC
MONTANT TOTAL DES TRAVAUX € TTC			1 161 768,09 € TTC

Le financement de cette mesure sera opéré par prélèvement sur la ligne budgétaire n°322 2315 24322001 24.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

• DE L'AUTORISER lui, l'élu délégué, le Directeur général des services ou tout autre personne dûment habilitée, dans son domaine respectif de compétences, à SIGNER les marchés des travaux précités sur le fondement des conditions qui sont exposées ci-avant et dans la limite des crédits inscrits au budget, ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire et notamment tout acte ou document concourant à son exécution (et s'il y a lieu la décision portant résiliation du marché).



P/EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE



Accusé de réception en préfecture
974-210540164-20251217-43-2221-DE
Date de télétransmission : 23/12/2025
Date de réception préfecture : 23/12/2025

2
David LORION